



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

ÉCOPHYTO 
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Plan de transfert PACA 2022-2025

**pour la promotion des systèmes alternatifs à l'utilisation de produits
phytopharmaceutiques**

CAE du 10 février 2023

Plan de transfert régional : la commande

- Depuis une douzaine d'années, des collectifs d'agriculteurs (**Dephy ferme, 30000 et GIEE phytos**) éprouvent des techniques alternatives et des méthodes d'accompagnement pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires.
- Désormais l'enjeu est de **massifier le recours à ces changements de pratiques** en visant l'ensemble du monde agricole



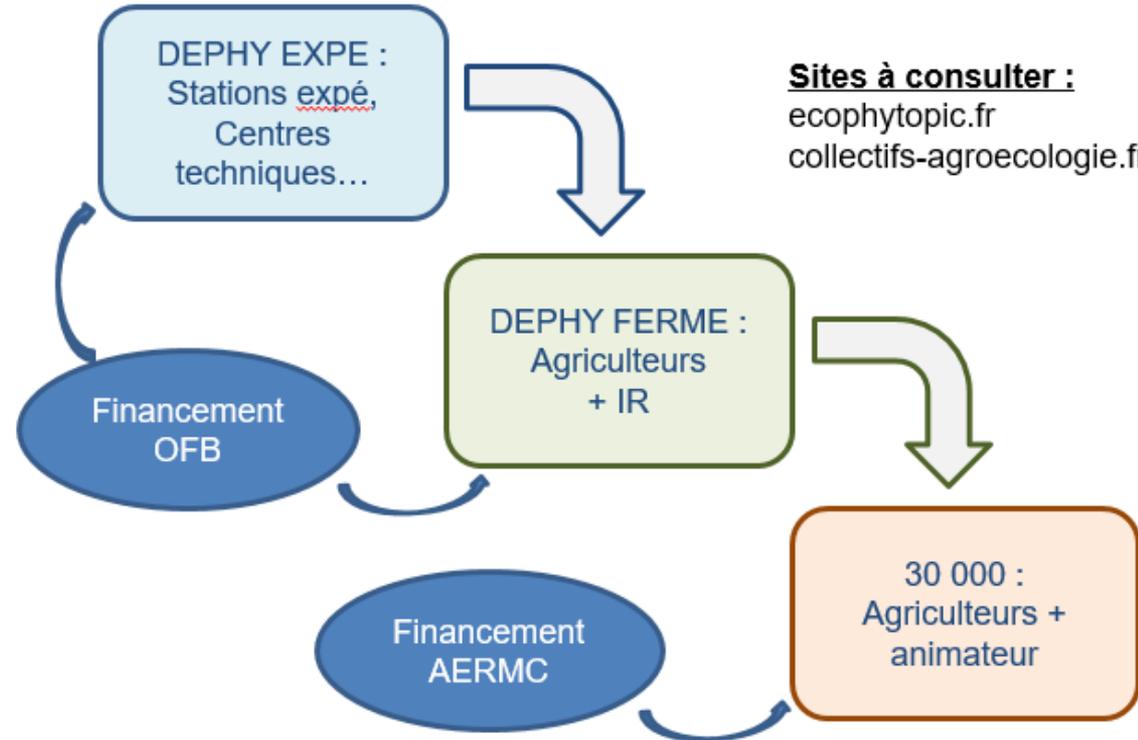
Il a été demandé aux CRA, courant 2022, dans le cadre de leur mission d'animation régionale du plan Ecophyto, de coordonner **la rédaction de plans de transfert régionaux pluriannuels (2022-2026)**, **sous l'égide des DRAAF** et en impliquant l'ensemble des parties prenantes régionales avec si possible des actions interrégionales lorsque les enjeux s'y prêtaient.

Date butoir pour la remontée des plans : **29 septembre 2022**

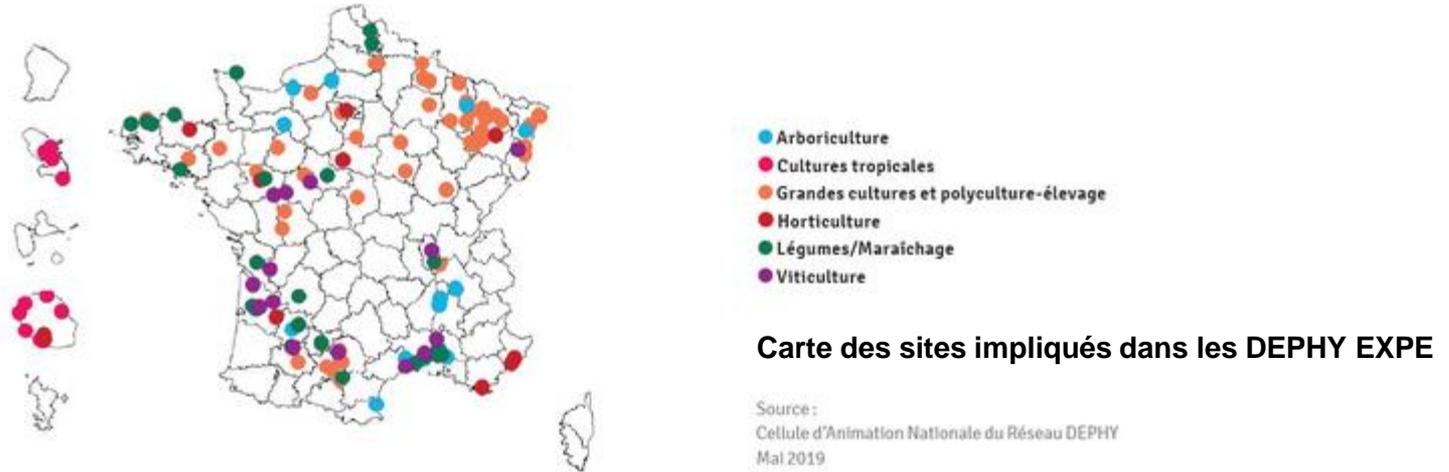
Plan de transfert régional = rappels

Ecophyto =

- 1 dispositif d'expérimentation et de déploiement des techniques alternatives
- composé de différents réseaux de l'expérimentation au déploiement chez les agriculteurs



Plan de transfert régional = rappels

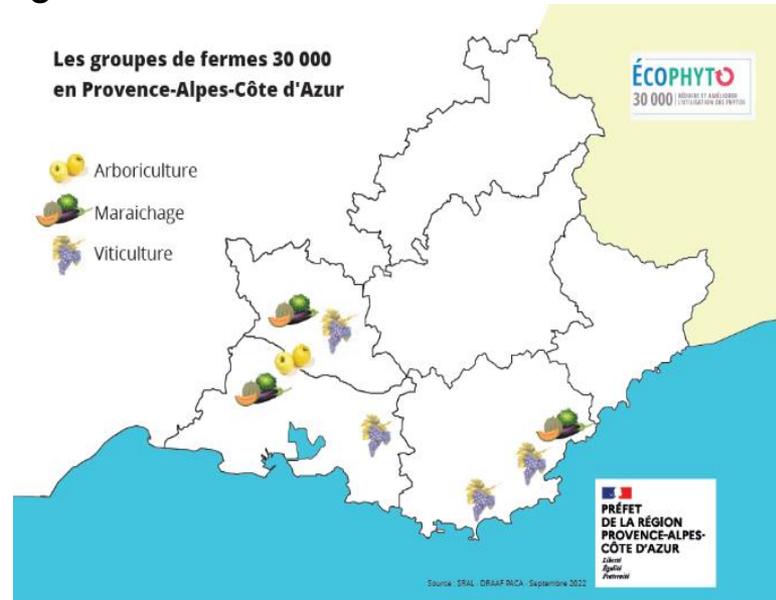
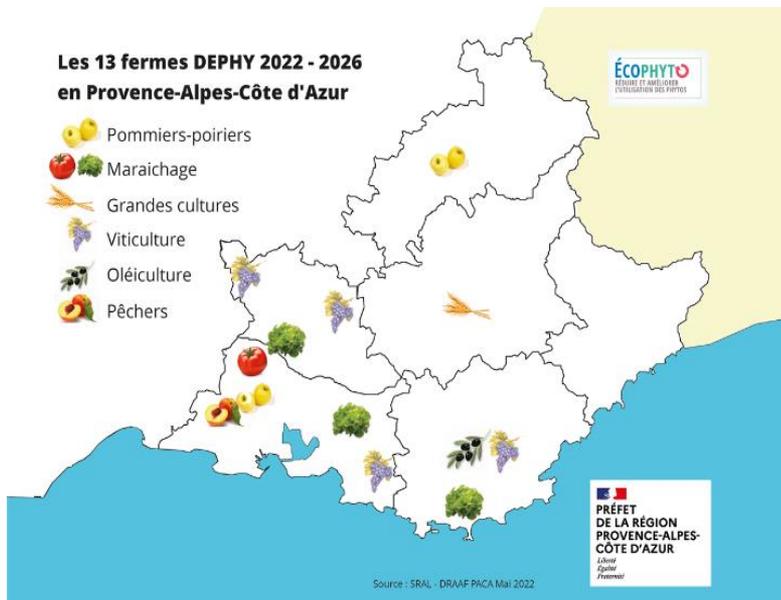


Au plan régional, ECOPHYTO :

- c'est 8 projets du réseau DEPHY EXPE sur 12 sites régionaux, avec la participation des stations expérimentales régionales (APREL, GRAB, La Pugère, SCRADH, ...) et des sites de l'INRAE d'Avignon et de Sophia Antipolis

Plan de transfert régional : rappels

- ECOPHYTO : c'est 2 réseaux de collectifs d'agriculteurs



dont un à renforcer (celui des 30 000), sur les départements alpins et sur certaines filières (arboriculture, grandes cultures, PAPAM, horticulture...)

Plan de transfert régional : contexte/constat

- malgré les initiatives existantes (site ecophytopic, newsletter CATAE régionale...) on constate encore un relatif déficit de connaissance sur ce qui est testé ou a pu être testé par les agriculteurs des collectifs (Dephy ferme, 30 000 ou GIEE phytos) en terme d'itinéraires alternatifs aux phytosanitaires
- la séparation vente/conseil a exclu, les structures ayant choisi la vente de PPP, du conseil aux agriculteurs en matière de PPP. Toutefois elles ont désormais des obligations en matière de vente de techniques alternatives au travers des CEPP

Plan de transfert régional : stratégie

1 stratégie de transfert se focalisant :

- sur l'ensemble des conseillers, techniciens et technico-commerciaux en contact direct avec les agriculteurs, avec des approches par filières
- sur les acteurs chargés de la formation initiale ou continue dans le cadre de la politique « enseigner à produire autrement »
- sur le renforcement du réseau des collectifs 30 000 présents sur le terrain afin de « quadriller » le territoire et couvrir les différentes filières

Printemps 2022: état des lieux régional (collectifs et outils existants, partenaires à associer...)

Juin 2022: atelier lors de la réunion du GRAP associant une partie des partenaires régionaux

Juillet-août 2022: réunions bilatérales avec les têtes de réseau et par filières, ... identification des manques et définition des axes prioritaires, faisabilité d'actions (délai, moyens nécessaires et coordinateurs), possibles actions interrégionales

31 août 2022: dernière réunion avec tous les partenaires

Septembre 2022: finalisation et validation du plan PACA envoyé fin septembre à l'APCA, et première version d'une réponse à l'AAP national sur la viticulture Méditerranéenne

Plan de transfert régional : les axes

Axe 1 : Renforcer la diffusion des itinéraires et pratiques économes en PPP vers les conseillers chargés de promouvoir les pratiques économes en PPP

Axe 2 : Renforcer la diffusion des itinéraires et pratiques économes en PPP vers l'enseignement/formation agricole

Axe 3 : Mobilisation des agriculteurs non engagés dans des démarches de réduction des PPP en développant notamment le nombre de groupes 30 000

Axe 4 : Réflexions sur productions et méthodes innovantes de transfert de résultats

Plan de transfert régional : les types d'actions

Chaque axe propose des actions pour les prochaines années

- des actions déjà mises en œuvre et à poursuivre,
- des actions nouvelles à engager sans besoin de financements complémentaires,
- et enfin des actions nouvelles qui ne pourront être mises en œuvre que sous réserve de financements complémentaires notamment dans le cadre de l'AAP national sur le transfert lancé à l'automne 2022